

Rémi Fraisse avait les mains en l'air quand il a été tué par la grenade d'un gendarme

PAR MICHEL DELÉAN

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 25 MARS 2016

Un autel à la mémoire de Rémi Fraisse © Mediapart



Rémi Fraisse © DR



Rémi Fraisse © DR

De nouveaux témoins, interrogés récemment par les juges d'instruction, décrivent l'attitude pacifique de Rémi Fraisse lors des affrontements de Sivens, et mettent en cause le comportement des gendarmes mobiles la nuit où le jeune homme a été tué.

Les juges d'instruction Anissa Oumohand et Élodie Billot, du tribunal de grande instance de Toulouse, ont recueilli récemment les dépositions importantes de plusieurs témoins directs des derniers instants de Rémi Fraisse, tué par une grenade offensive lancée par un gendarme mobile, à 21 ans, dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014 sur le site du barrage de Sivens (Tarn).

C'est grâce à un appel à témoins lancé par les parents de Rémi Fraisse, et à la ténacité de leurs avocats (Claire Dujardin, Arié Alimi et Étienne Noël, ce dernier ayant remplacé Éric Dupond-Moretti), que ces protagonistes ont pu être retrouvés. La plupart d'entre eux n'avaient pas été interrogés par les gendarmes de

la section des recherches (SR) de Toulouse, chargés de l'enquête – ils n'y tenaient d'ailleurs pas forcément –, mais ils ont accepté de parler à des juges indépendants.

Selon les documents auxquels Mediapart a eu accès, leurs dépositions sont très précieuses pour éclairer les circonstances exactes du décès de Rémi Fraisse, et elles diffèrent sur plusieurs points de celles des gendarmes mobiles qui étaient sur le site de Sivens cette nuit-là. Chacun de ces nouveaux témoins était, en effet, présent dans la zone d'affrontements au moment où Rémi Fraisse a été tué. Certains disent avoir tout vu, d'autres non, mais chacun a précisé sa position cette nuit-là sur un croquis remis aux juges.



Rémi Fraisse © DR

L'un de ces témoins, Marc, interrogé le 9 février, a expliqué qu'après avoir été atteint par un tir de Flash-Ball, il avait été secouru par un jeune homme qui devait être Rémi Fraisse, cela quelques instants à peine avant que le jeune homme soit tué. Étant allé voir la zone d'affrontements « *par curiosité* », « *en tant qu'observateur* », ce militant écologiste de 57 ans dit avoir entendu des sommations des gendarmes mobiles, puis avoir vu un groupe de gendarmes à pied progresser en dehors de la « *zone de vie* », et avoir été atteint d'un tir de Flash-Ball « *dans le thorax* » alors qu'il allait partir.

Cette fameuse zone de vie, où les gendarmes mobiles étaient retranchés, est en fait une base construite par une entreprise de BTP pour entreposer engins de chantier, matériel et vestiaire. Protégée par deux clôtures successives hautes de 2 mètres, et un fossé profond de 2,50 mètres, elle n'était constituée que d'un préfabriqué et un groupe électrogène (qui ont été incendiés la nuit précédente, quand des vigiles avaient été pris à partie puis remplacés par des CRS).

« Je suis tombé dans les bras du jeune homme avec qui j'étais », poursuit Marc. « Ensuite, tombe le rideau de lacrymos. Le jeune homme m'éloigne un peu, et je ne vois plus le gendarme [celui qui a tiré au Flash-Ball – ndlr]. Il était 1 h 20, j'en suis sûr car j'ai demandé l'heure », raconte le témoin. « Il m'a amené près du feu et il est reparti de suite. Il avait un sentiment de colère par rapport à ce qui venait de se passer, et moi aussi d'ailleurs », confie-t-il. Cette scène se passe donc quelques minutes à peine avant le moment où Rémi Fraise est mortellement touché par une grenade, vers 1 h 45. Marc a appris le décès du jeune homme le lendemain, et pense avoir reconnu Rémi Fraise sur photo. Un autre témoin le lui a ensuite confirmé.

Peu de temps après cette scène, plusieurs autres témoins ont vu Rémi Fraise bras levés, près du grillage de la zone de vie, et certains l'ont entendu dire « Arrêtez ! » aux gendarmes mobiles. C'est le cas de Zacharie, 19 ans, lui aussi interrogé le 9 février par les juges. Se disant traumatisé par les scènes de violence de cette nuit-là, voici ce qu'il raconte au sujet des affrontements au cours desquels Rémi Fraise a été tué.

« J'ai vu quelqu'un habillé en noir passer à côté de moi, peut-être avec un sac. Je vois un sac un peu ovale, **il a les bras levés en disant "Arrêtez ! Arrêtez !"**. Je ne comprenais pas comment cette personne pouvait faire ça dans cette atmosphère de violence. Ce que je vois là, c'est plusieurs explosions d'un coup. Je précise qu'entre-temps, j'ai perdu de vue deux, trois minutes, la personne habillée en noir, poursuit Zacharie. Je regarde à nouveau dans la direction des CRS [il s'agit en fait de gendarmes mobiles – ndlr] et je vois une masse par terre. On voit qu'il a quelque chose sur la tête, des dreadlocks. Un de mes potes a essayé de tirer cette personne mais s'est pris un tir de Flash-Ball dans le dos. Les gendarmes ou CRS sont allés vers lui et l'ont traîné. » Zacharie, lui aussi, n'a fait le rapprochement que le lendemain, en apprenant le décès de Rémi Fraise.

Christian, 38 ans, entendu le 11 février, livre un récit différent, mais se veut très affirmatif. Il assure avoir vu plusieurs gendarmes en dehors de la zone de vie.

« Quand ils ont commencé leur assaut, les sept ou huit gendarmes étaient derrière une souche qui devait faire un mètre de hauteur, ils se cachaient là, ils ont visé volontairement sur Rémi (sic). Ils étaient à même pas dix mètres de Rémi Fraise. Je les ai vus viser et tirer. Ils ont visé avec ce qui pourrait être un Flash-Ball ou un lance-grenades. Il y a des gendarmes avec des boucliers qui protègent. J'en ai vu tirer avec les Flash-Ball. Ils ont fait ça plusieurs fois. Ils voulaient vraiment attraper quelqu'un ce jour-là, je veux dire interpeller. Et la façon dont ils sont venus chercher Rémi ensuite, c'était pour l'interpeller », affirme-t-il.

Ce témoin, qui dit avoir reçu un tir de Flash-Ball à la cuisse pendant les incidents, ne connaissait pas Rémi Fraise. « Ce soir-là, j'ai dit : ils ramassent un collègue à nous, mais je ne savais pas qui c'était. **Il était là avec les bras levés, il criait : "Arrêtez de tirer !"** »

Deux projecteurs éclairaient la zone

Alejandra, 27 ans, a été interrogée le 11 février. « À cinq mètres de nous, il y avait un groupe de personnes sur la butte qui jetaient des cailloux, et la police a commencé à répondre à ces tirs (sic). Ce devait être minuit. La police tirait des Flash-Ball, des lacrymogènes, des grenades assourdissantes. La police nous disait de dégager mais on voulait pas bouger. J'ai reçu une grenade assourdissante sur le corps, elle a roulé par terre et a explosé à moins d'un mètre de moi. J'ai encore la cicatrice sur la jambe. Nous étions à dix, quinze mètres. Quand je me suis fait tirer dessus, j'ai eu peur et je me suis retirée sur la dalle d'argile. J'étais alors entre 30 et 50 mètres du grillage. Ce devait être vers 1 heure du matin », raconte la jeune femme.

« Après j'ai vu quelques personnes qui étaient un peu trop près du grillage, à deux trois mètres, il y avait une fille qui dansait près du grillage et **il y avait une personne qui levait les mains**, juste au bord du fossé. Je ne peux pas dire si c'était un garçon ou une fille. À ce moment-là, la police avait reculé mais il y avait un groupe de flics à gauche du grillage, et des gendarmes ouvraient le portail, sortaient de la

zone et nous balançaient des gaz lacrymogènes et des grenades assourdissantes. Ils étaient entre six et dix », poursuit Alejandra.

« Après avoir lancé, ils retournaient derrière le grillage. Ils ont fait ça plusieurs fois. Les gendarmes qui étaient de l'autre côté, ils sortaient parfois, et ils nous balançaient des grenades, peut-être assourdissantes ou lacrymogènes, je ne peux pas le préciser. Au départ, ils tiraient loin, mais avec le vent, le gaz se dispersait et n'atteignait pas les manifestants, et comme ils voulaient vraiment nous disperser, ils ont commencé à tirer plus près de nous. Je suis d'abord partie en courant, et quand j'ai fait demi-tour j'ai vu les gendarmes balancer des lacrymos à côté du grillage et récupérer un copain. »

À ce moment, la jeune femme ne sait pas qu'il s'agit très vraisemblablement de Rémi Fraisse. « Je ne suis pas sûre que ce soit la même personne, répond-elle avec franchise, mais ce que je peux dire, c'est après que les gendarmes ont récupéré la personne, **je n'ai plus vu la personne qui avait les mains levées.** »

La grenade OF

Plusieurs témoins ont signalé que les gendarmes mobiles éclairaient – de temps à autre – la zone des affrontements à l'aide de deux gros projecteurs. Dans leurs dépositions, les militaires disent, par ailleurs, avoir utilisé des jumelles à intensificateur de lumière. Enfin, certains témoins ont déclaré que la force utilisée cette nuit-là par les gendarmes était disproportionnée, et qu'ils avaient fait plusieurs sorties hors de la zone de vie grillagée pour tirer et/ou effectuer des arrestations.

David, 20 ans, entendu le 11 février, a ainsi vu les gendarmes mobiles effectuer plusieurs sorties, et éclairer la zone de temps à autre. « À la lueur des phares, j'ai vu un corps se faire traîner par des personnes casquées. Sur le moment, je me suis demandé si c'était un manifestant ou un gendarme, ou une personne qui se faisait arrêter. J'ai vu juste des silhouettes passer devant les phares. À ce moment-là, j'étais sur la colline. »

[[lire_aussi]]

Arthur, 24 ans, déjà interrogé par les gendarmes, a quant à lui précisé ses dépositions le 9 février aux juges d'instruction, pour décrire l'utilisation des deux projecteurs, et insister sur les sorties effectuées par les gendarmes mobiles en dehors de la zone de vie.

Questionné à propos des projecteurs, « j'en vois deux, sûr, un à droite et un à gauche », répond-il. « Il y en avait un en hauteur à moins de dix mètres, un autre moins haut posé sur une camionnette. Celui qui était en hauteur était le plus puissant, je suppose qu'il était sur un pylône. Je sais que cette nuit-là ils ont eu des galères avec ce dernier, ou alors c'était fait exprès, je ne sais pas. Il y avait des moments, on avait l'impression qu'ils lançaient des lacrymogènes quand le projecteur était éteint, et du coup on les voyait plus, y compris quand ils le rallumaient, car ça faisait un écran avec la fumée. L'autre projecteur, il ne semble pas qu'il ait été éteint. Mais j'ai le souvenir que parfois c'était le noir complet et juste les éclairs des projectiles. »

« À des moments, ils sortaient, ils faisaient 25 mètres en direction des manifestants, ils envoyaient des trucs pour faire reculer, de la lacrymo. Ils ont fait ça au moins une dizaine de fois. Ils devaient être une quinzaine chaque fois qu'ils sortaient. » Arthur n'a pas vu tomber Rémi Fraisse. « Je ne regardais pas dans cette direction et je n'ai pas entendu crier (...). C'est confus. Je pense que c'est dans un moment où la lumière était éteinte, sur le grand projecteur du moins. L'endroit où était Rémi Fraisse », à une dizaine de mètres du grillage seulement, selon Arthur, « était éclairé par le petit projecteur. Le grand projecteur s'allumait et s'éteignait. Au moment où ça s'est éteint on a entendu plusieurs grenades éclater, et au moment où ça s'est rallumé on les a vus faire la sortie pour aller chercher Rémi. J'étais à 30 mètres de Rémi Fraisse, en diagonale sur la gauche », précise-t-il.

Plus de 700 grenades lancées

Selon le décompte officiel, le nombre d'engins tirés par les militaires, cette nuit-là, est impressionnant : **plus de 700 grenades** en tout genre. À savoir 312 grenades lacrymogènes MP7, 261 grenades lacrymogènes CM6, 78 grenades explosives

assourdissantes F4, 10 grenades lacrymogènes instantanées GLI, 42 grenades offensives OF, ainsi que 74 balles en caoutchouc LBD 40 mm. Les grenades offensives OF, les plus dangereuses, sont lancées à la main, à 10 ou 15 mètres maximum (**lire ici les récits des gendarmes présents sur place**). Elles seront interdites après la mort de Rémi Fraisse.

Selon les dépositions des gendarmes mobiles, qui ont insisté sur la violence des assaillants, c'est le tir « *en cloche* » d'une grenade offensive, lancée à la main depuis la zone de vie, par-dessus le grillage, qui a atteint accidentellement Rémi Fraisse. On ne comprend toujours pas pourquoi les gendarmes mobiles avaient reçu l'ordre de tenir la zone de vie, cette nuit-là.

La zone déboisée de Sivens © Mediapart

Une réunion avait été organisée le 21 octobre 2014 à la préfecture pour préparer le rassemblement festif du 25, où plusieurs milliers de personnes étaient attendues. Les questions de circulation et de stationnement des véhicules ont pris du temps, selon le compte-rendu auquel Mediapart a eu accès. Mais la prise en compte des risques d'incident aussi.

« *Lors de cette réunion, nos organisations ont demandé qu'il n'y ait plus d'engins de chantier sur le site pour éviter tout débordement. La préfecture avait confirmé que les engins seraient retirés du site. Concernant les forces de l'ordre, dans la même perspective la préfecture s'était engagée à ce qu'il n'y ait pas de force de l'ordre présente à proximité de la manifestation* », a déclaré Ben Lefetey, le porte-parole du collectif du Testet, interrogé en tant que témoin.

Or si les engins ont bien été retirés, le préfabriqué et le groupe électrogène, eux, étaient encore là, et les vigiles aussi. Avec cette cible, et après des semaines de tensions entre militants écologistes d'une part, agriculteurs locaux et forces de l'ordre d'autre part, la montée en puissance des incidents était dès lors prévisible. Des incidents qui ne pouvaient avoir pour but que de « *discréditer le mouvement* »,

selon plusieurs militants, ce alors que l'arrivée de petits groupes violents était prévue par le service départemental du renseignement territorial (SDRT).

« *J'ai été très surpris que des affrontements se soient déroulés avec une telle ampleur sur le site, conduisant jusqu'à ce drame. Je n'ai toujours pas compris pourquoi l'État avait décidé de maintenir les forces de l'ordre sur le site alors qu'à partir du samedi matin il ne restait qu'une clôture à protéger. L'État a ainsi, pour moi, fait prendre des risques aux forces de l'ordre et aux personnes qu'elles affrontaient. Cette décision politique me semble disproportionnée au regard des enjeux sur place. D'autant plus que je savais que le rapport qui serait rendu public le 27 octobre allait remettre en cause le projet de barrage et donc probablement entraîner une suspension des travaux* », a poursuivi Ben Lefetey.

Le gouvernement surveillait à la loupe les événements de Sivens. Selon le compte-rendu d'intervention du lieutenant-colonel qui dirigeait le groupement tactique gendarmerie à Sivens, il est fait état, vers 17 h 30, dès les premiers incidents du 25 octobre, d'un entretien téléphonique du GGD 81 (Groupement de gendarmerie du Tarn) avec le DGGN (le directeur général de la gendarmerie nationale) donnant l'ordre de « *procéder à des interpellations* ». Preuve que la situation intéressait au plus haut point les autorités.

Le lieutenant-colonel qui commandait le dispositif ce soir-là avait reçu l'ordre de « *tenir la position* ». Entendu comme témoin, il déclare notamment ceci : « *Je tiens à préciser que le préfet du Tarn, par l'intermédiaire du commandant de groupement, nous avait demandé de faire preuve d'une extrême fermeté vis-à-vis des opposants par rapport à toutes formes de violences envers les forces de l'ordre.* »

Bernard Cazeneuve a pour sa part fait un récit diamétralement opposé, le 12 novembre 2014 devant l'Assemblée nationale. « *Est-ce qu'il y a eu des consignes de ma part pour qu'il y ait de la fermeté dans un contexte où il y avait de la tension ? J'ai donné des instructions contraires, et je le redis devant la représentation nationale* », a déclaré le ministre de l'intérieur.

« J'avais conscience depuis des semaines du climat d'extrême tension de Sivens. J'étais désireux de faire en sorte que celui-ci ne conduise pas à un drame », a affirmé le ministre. « C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il n'y avait pas de forces positionnées le vendredi soir à Sivens et si elles l'ont été ultérieurement, c'est qu'il y a eu dans la nuit du vendredi au samedi des heurts qui témoignaient de la violence d'un petit groupe qui n'a rien à voir avec les manifestants pacifiques de Sivens », a-t-il ajouté.

Quels ordres précis le préfet avait-il reçus du ministère de l'intérieur ? Quelles instructions ce préfet a-t-il transmises à son directeur de cabinet ? L'audition du préfet du Tarn et l'examen de ses échanges avec les gendarmes et l'exécutif (Beauvau, Matignon et même l'Élysée) la nuit du 25 au 26 octobre 2014, demandés par les avocats de la famille Fraisse, ont été refusés par les juges d'instruction puis **par le président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Toulouse.**

« Je prends la décision de lancer une grenade offensive »

Le gendarme mobile qui a lancé la grenade mortelle, le maréchal des logis-chef J., appelé « chef » J., avait été interrogé à chaud par les enquêteurs arrivés sur place, le dimanche 26 octobre 2014 à 4 heures du matin.

« C'était la première fois, dans ma carrière de mobile que je voyais des manifestants aussi déterminés, violents et agressifs tant dans les mots que les actes. Ils nous jetaient toutes sortes de projectiles, pierres, cocktails Molotov, mortiers, fusées diverses et variées », raconte alors le gradé. Des incidents violents ont déjà eu lieu la nuit précédente dans la forêt de Sivens, un gendarme mobile a été blessé et des grenades tirées. « Lors de nos instructions, il nous est rappelé que les grenades de quelque nature qu'elles soient ne doivent pas être jetées sur les manifestants du fait de leur dangerosité. Ils étaient tellement mobiles que dès fois ils se retrouvaient à l'endroit de chutes de nos grenades », tient à préciser le chef J.

La nuit du 25 au 26, le chef J. est à la tête d'un groupe de huit militaires positionné dans la zone de vie. Avec trois autres groupes, qui ont relevé les CRS à minuit, ils doivent « tenir » le site.

« Comme pour la veille, il fait nuit noire. Il y a effectivement des petits feux de part et d'autre mais pas suffisamment pour voir l'ensemble des manifestants. Nous utilisons nos projecteurs de véhicules. Pour ma part, j'utilise les intensificateurs de lumière. J'arrive à estimer que les manifestants sont entre 80 et 100. D'autres, par contre, progressent en approche de nos positions en empruntant et en longeant la RD 132. »

« Petit à petit, la situation se dégrade. Ils jettent des projectiles sur les militaires situés au niveau du portail d'accès. Ces projectiles sont du même genre que ceux que j'ai décrits précédemment. Ils provoquent. Ils harcèlent. Nous avons le sentiment qu'ils cherchent une réponse de notre part. »

« Dans un premier temps, les directives de notre hiérarchie sont claires à savoir qu'on maintient notre position sans réplique de notre part. L'agression des manifestants devient plus intense et violente toujours par le biais de leurs moyens. Ils se rapprochent de nos positions. Ils sont de plus en plus nombreux. Les directives de notre commandement varient. Il est fait état d'usage de lacrymogènes. »

« Les sommations sont faites pour les inviter à quitter la zone. Le conducteur effectue les sommations à l'aide du haut-parleur de nos véhicules de dotation. Ces sommations sont claires et audibles. Malgré nos injonctions, la situation perdure. Ils sont toujours violents et prêts à aller à l'affrontement. Les sommations sont, une nouvelle fois, réitérées. Cette fois, des grenades lacrymogènes sont projetées en direction des manifestants. Elles sont lancées à l'aide de "Cougar". La situation dégénère. Ils sont de plus en plus nombreux et viennent au contact. Maintenant

en plus de la position devant le portail, ils occupent clairement la RD 132 et se déploient par petits groupes devant ma position. »

Un autel à la mémoire de Rémi Fraisse © Mediapart

« Malgré ces sommations, la pression des manifestants s'accroît. À ce moment-là, nous n'avons pas été agressés, les opposants se focalisaient sur la porte d'entrée. Plusieurs manifestants passaient devant notre position sans nous voir. Conformément aux ordres nous effectuons des tirs isolés de LBD [lanceur de balle de défense – ndlr] sur les individus les plus virulents. À un moment donné, un individu est touché, au lieu de reculer, il a appelé ses compagnons. J'ai constaté qu'un groupe de 5 à 6 personnes déterminées venait vers nous. Il était suivi de quelques mètres par un groupe plus nombreux. Ils étaient violents agressifs et motivés. J'ai vu cela alors que je regardais avec des "IL" [jumelles à intensificateur de lumière – ndlr]. »

« Ils nous projetaient des pierres », poursuit le chef J. « Là, une demande de renfort est faite par mon commandant de peloton. Au vu de la situation qui, à mes yeux, était critique, **je prends la décision de jeter une grenade offensive**. Avant de la jeter, je prévient les manifestants de mon intention. Devant moi il y a un grillage et je suis obligé de la jeter par-dessus celui-ci. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, **je prends soin d'éviter de l'envoyer sur les manifestants eux-mêmes** mais à proximité de ces derniers. Donc, je la dégoupille, il fait noir mais je connais leur position puisque je l'ai vue grâce à l'observation à l'aide des "IL". Je précise qu'au moment du jet les individus me font face. »

« **Je la projette sur ma droite pour les éviter**, mais là encore comme je vous l'ai dit, ils bougent beaucoup et je ne sais pas ce qu'ils font au moment où je jette effectivement la grenade. La grenade explose à proximité des personnes qui sont présentes. Personnellement je ne vois pas ce qu'il se passe après le jet de ma grenade. Par contre, deux de mes camarades me disent qu'ils ont vu quelqu'un tomber suite à l'explosion. D'abord je prends les "IL", et je regarde si les manifestants sont partis. Ils sont partis.

Mais par contre **je vois une masse au sol**. Je demande à un collègue qui se trouve à mes côtés d'éclairer l'endroit où se trouve cette masse. Là, nous distinguons qu'il s'agit d'une personne qui est au sol. »

« Je rends compte verbalement à mon commandant de peloton de l'incident. Nous mettons en place un gros projecteur et là effectivement **nous constatons la présence d'un corps**. Ce projecteur, nous ne nous en sommes pas servi avant car, à cause de sa puissance, il a peu d'autonomie. »

« Après avoir identifié ce corps, et constatant que tous les manifestants sont éloignés, nous organisons une opération pour aller chercher la personne allongée au sol. C'est le peloton d'intervention qui se charge de cette mission. Il passe par le portail, et longe le fossé qui se trouve devant le grillage jusqu'au corps. Ils sont couverts par le reste de l'escadron qui noie la zone dans un nuage de lacrymogène. La personne est ramenée dans la zone de vie. Je vois la manœuvre. À partir de là, nous reculons nous mettre à l'abri de notre véhicule car les projectiles pleuvent sans arrêt. Une fois le corps de la personne ramené dans la zone de vie, je ne sais pas ce qui se passe. À un moment donné, on me demande de rejoindre mon commandant d'unité. Celui-ci m'explique que je vais être entendu par la BR [la brigade de recherches – ndlr] de Gaillac car la personne que le PI [le peloton d'intervention – ndlr] a secourue est décédée. »

« Entre le moment où j'ai jeté la grenade et le moment de l'annonce par mon commandant d'unité du décès de la personne, il s'est écoulé environ 5 ou 10 minutes. Ce temps, j'étais occupé à défendre notre position. Nous étions harcelés en permanence par les opposants qui continuaient leur agression », conclut le gradé.

Ce gendarme mobile vient finalement d'être placé sous le statut de témoin assisté, ce 18 mars, pour des faits requalifiés en « homicide involontaire ». Son avocat, Jean Tamalet, **estime que son client est tiré d'affaire** et que l'instruction sera achevée d'ici six mois. Les défenseurs de la famille Fraisse espèrent, pour leur part, que les deux magistrates chargées du dossier vont remonter la chaîne des responsabilités qui a abouti aux affrontements et à la mort de Rémi.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.